



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2008-2009)
LE 20 JANVIER 2009**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif. Il souhaite la bonne année à tous.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 20 JANVIER 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Josyane Desjardins (16)
Marie-Louise Kerneis (7)
Catherine Martin (9)
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

MM. les commissaires représentant du comité de parents

Luc Joly, niveau primaire
Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale adjointe
Susan Tremblay, directrice générale
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

EST ABSENTE

M^{me} Claudette Labre-Do (13), commissaire.

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03015-01-09

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VÉRBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION



No de résolution
ou annotation

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008
- 06.03 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2008

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes – Validation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Construction d'un gymnase – École du Tournant – Appel d'offres # P8-007-081-08
- 11.02 Service de déneigement (Phase III) – Appel d'offres # APP-002-S100-08
- 11.03 Engagement des professionnels pour le Plan triennal du maintien des actifs immobiliers 2009-2012 (PTMAI)

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 13.01 Compensation aux transporteurs pour le carburant diesel

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Remboursement des frais de déplacement

En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

C.E.-03016-01-09



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson,
commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2008
soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03017-01-09

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE AJOURNÉE DU 11 NOVEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170,
171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au
comité exécutif, compte tenu des adaptations
nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que « Le conseil des commissaires
peut, par résolution, dispenser le secrétaire
général de lire le procès-verbal pourvu qu'une
copie en ait été remise à chaque membre
présent au moins six heures avant le début de
la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2008
soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03018-01-09

**06.03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170,
171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au
comité exécutif, compte tenu des adaptations
nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que « Le conseil des commissaires
peut, par résolution, dispenser le secrétaire
général de lire le procès-verbal pourvu qu'une
copie en ait été remise à chaque membre
présent au moins six heures avant le début de
la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2008.



No de résolution
ou annotation

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, précise ne pas avoir reçu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 3 décembre 2008 et se terminant le 13 janvier 2009.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03019-01-09

11.01 CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ – ÉCOLE DU TOURNANT – APPEL D'OFFRES # P8-007-081-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la construction d'un gymnase à l'école du Tournant à **MARIEVILLE CONSTRUCTION INC.** pour un montant forfaitaire de un million sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent dollars (1 782 800 \$); le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 3 décembre 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03020-01-09

11.02 SERVICE DE DÉNEIGEMENT (PHASE III) – APPEL D'OFFRES # APP-002-S100-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,



No de résolution
ou annotation

d'octroyer le contrat pour le service de déneigement 2008-2011 à **Excavation Michel** (écoles Daigneau, Louis-Cyr, Saint-Patrice et Saint-Romain) pour un montant forfaitaire annuel de vingt-huit mille cent trente-six dollars (28 136 \$); le tout conformément aux conditions d'appel d'offres.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03021-01-09

11.03 ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN TRIENNAL DU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS 2009-2012 (PTMAI)

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les projets sont prévus au Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2009-2012;

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les mandats confiés aux professionnels sont conditionnels à l'autorisation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'acceptation du Plan triennal de maintien des actifs immobiliers (PTMAI) 2009-2012 par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer les contrats de services professionnels pour les projets suivants :

8 mandats en architecture

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
Fernand-Seguin Toiture	Architecture Labbé & Associés Inc.
Jacques-Leber Remplacement du drain français en terra-cotta	Vincent Leclerc + Associés, architectes
Louis-Lafortune Toiture	Architecture Labbé & Associés Inc.
Marguerite-Bourgeois Remplacement des murs extérieurs/Corridor	Le Groupe Petrone
Piché-Dufrost Remplacement des équipements sanitaires	Boudrias & Légaré, architectes
Saint-Édouard Ajout d'un drainage périmétrique	Massicotte & Dignard, architectes
Saint-Jude Perron extérieur/accès piétonnier	Le Groupe des Sept
Saint-Marc Remplacement des équipements sanitaires	Leclerc & Associés, architectes

1 mandat en architecture de paysage

ARCHITECTURE	PROFESSIONNELS
Global Divers mandats pour l'embellissement des cours d'école et autres projets	<ul style="list-style-type: none"> • De Menezes & Moor architectes • Le Groupe Petrone



No de résolution
ou annotation

3 mandats en ingénierie – mécanique-électricité

INGÉNIERIE – MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	PROFESSIONNELS
Jacques-de-Lignery Remplacement du climatiseur	Cima +
Piché-Dufrost Remplacement des équipements sanitaires	Progemes Consultants
Saint-Marc Remplacement des équipements sanitaires	Les Consultants LBCD Inc.

4 mandats en ingénierie – structure-civil

INGÉNIERIE – STRUCTURE-CIVIL	PROFESSIONNELS
Marguerite-Bourgeois Remplacement des murs extérieurs/Corridor	Les Consultants LBCD Inc.
Saint-Édouard Ajout d'un drainage périmétrique	Groupe SM International
Saint-Jude Perron extérieur/accès piétonnier	Gauthier Consultants
Jacques-Leber Remplacement du drain français en terra-cotta	Groupe ASM

1 mandat – expertise spécifique

EXPERTISE SPÉCIFIQUE	PROFESSIONNEL
Global Expertise spécifique pour divers travaux de gestion d'enlèvement d'amiante	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe GESFOR (La Magdeleine) • Autres mandats : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe GESFOR ▪ Dessau ▪ Technica Hba ▪ MHV Services d'hygiène industrielle Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 COMPENSATION AUX TRANSPORTEURS POUR LE CARBURANT DIESEL

Monsieur Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Joly, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent l'administration à verser aux transporteurs scolaires les ajustements pour tenir compte du prix du carburant diesel selon les modalités définies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

E.-03022-01-09



C.E.-03923-01-09

No de résolution
ou annotation

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 19 h 10,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale